



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)**  
**Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 2 Droit amphi 2 est ainsi constitué pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2023-2024

**Président(e) : Sophie MONNIER**

**Membres :**

Nathalie	BESOMBES	Eloi	KREBS
Aurélie	CAPPELLO	Maxime	LASSALLE
Nathalie	DROIN	Marie-Clotilde	LAULT
Alexandre	DUPONT	Sébastien	MANCIAUX
Maxime	DURY	Cynthia	PEDRAZZANI
Clotilde	FORTIER	Pierre-Louis	PERROT
Léa	GERKLE	Marie	PORRA
Fabrice	HOARAU	Louise	ROULOT
Germain	JACQUINOT	Alexandre	VALVERDE
Emmanuelle	JUEN	Alexandre	VIGNAUD
Stéphane	KOTOVTCHIKHINE	Philippe	WINCKEL

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 26 Octobre 2023  
Le Directeur de l'UFR DSEP  
Jimmy LOPEZ